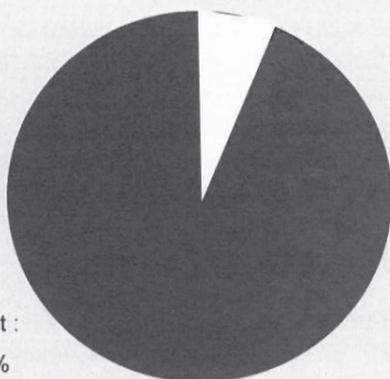


## DONS

□ la France donne pour l'Asie du sud-est :  
50 millions d'euros = 8 %

■ Canal + donne pour le foot :  
600 millions d'euros = 92 %



## rendez-vous

février

**du mardi 8 février au samedi 12 mars**

***Tout doit disparaître***

exposition des acquisitions récentes de l'artothèque du Limousin à Sortir la Tête  
vernissage le 25 février à 18h

**samedi 5**

**atelier théâtre** avec CATHERINE BEAU  
14h - 22h à Peuple et Culture, Tulle

**lundi 7**

**atelier vidéo**  
à partir de 17h jusqu'à 19h, à Peuple et Culture, Tulle

**lundi 21**

**atelier vidéo**  
à partir de 17h jusqu'à 19h, à Peuple et Culture, Tulle

**mercredi 23**

projection du film ***Les enfants ont des oreilles*** de MARC PATAUT  
projection gratuite en présence du réalisateur  
20h30 à la salle Marie Laurent, Tulle

**vendredi 25**

**vernissage de l'exposition *Tout doit disparaître***  
18h à Sortir la Tête, Tulle

## édito

Prenez le Congo : entre 1998 et 2002, il y a eu 3,5 millions de morts. On les a totalement effacés de notre mémoire. Prenez le "Darfour", il y a actuellement 750 000 réfugiés, pour 750 000 dollars d'aides collectées. On ne peut donc pas dire qu'on soit dans une grande fête de la mondialisation... Il y a juste une espèce d'effet de loupe sur ce périmètre de l'Asie du Sud : d'un seul coup, toutes les misères du monde s'y retrouvent concentrées. Mais le reste continue d'exister : les dizaines de milliers de morts au Darfour, les camps de réfugiés au Tchad, l'épidémie du sida... Le tsunami, c'est trois semaines de mortalité du sida en Afrique. Mais qui se mobilise, aujourd'hui, contre les accords de l'OMC sur la fin du médicament générique, qui vont entrer en vigueur en 2005 ?

RONY BRAUMAN, membre de Médecins Sans Frontières, dont il fut président de 1982 à 1994, dans un entretien paru dans Télérama le 12 janvier 2005

# documentaire

## Les enfants ont des oreilles

un film de MARC PATAUT (2004 - 58 min.)

**mercredi 23 février à 20h30 à la salle Marie Laurent à Tulle**

projection gratuite **en présence du réalisateur**

« Dans un premier temps, autour d'une activité escalade, je suis entré en contact avec les enfants puis avec les parents. Nous avons alors acheté une caméra qui a circulé dans les mains des enfants, puis dans celles des parents.

J'ai accumulé comme cela des images qui parlent de l'enfance, du rapport entre les parents et les enfants autour de ce secret imposé par le regard des autres mais aussi par l'attitude et les liens que chacun entretient avec sa propre histoire. Certains enfants ont le sida, d'autres non, certains adultes sont porteurs de la maladie, d'autres non, certains enfants ont perdu un parent, voire les deux. Au départ je ne savais rien, petit à petit les choses se sont dites, des paroles se sont assumées, d'autres non. »

Marc Pataut, décembre 2003

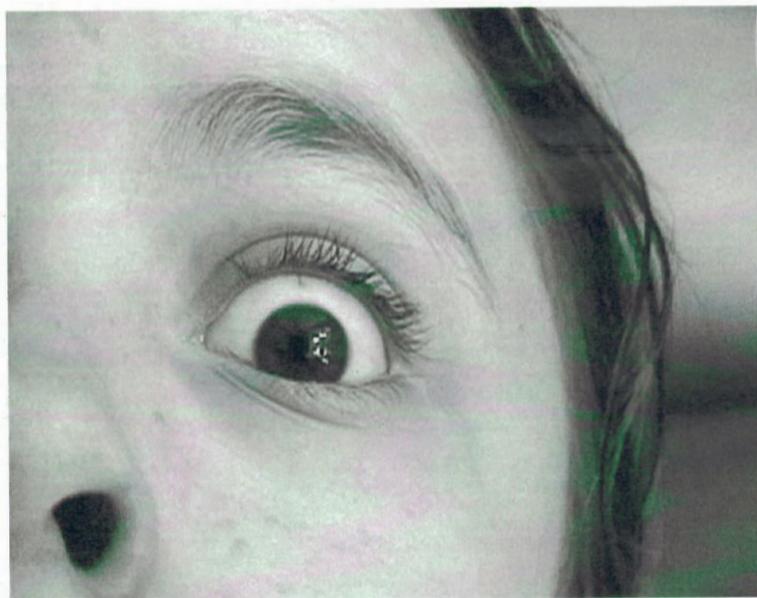
Sol en Si à Marseille. C'est une association de lutte contre le sida, c'est une association qui accueille le jour des enfants séropositifs, parmi d'autres.

Des visages se présentent, des rires et puis dans ce terreau, ce terrain de confiance et d'accompagnement, une espèce de normalité formidable s'épaissit, faite de moments marrants et aussi magiques, qui tendent à montrer avec la puissance de ce qui n'est produit par aucune tactique, à quel point avoir le sida c'est être comme tout le monde, porteur de la maladie mortelle de la vie. Bien des problématiques émergent, comme des grosses fleurs sous la lune, qui dressent leurs pétales de questions sous une lumière d'opale, quand la mort et la vie sont mariées ensemble sur un tapis, au fond de l'écran où joue un enfant tout petit.

Celle du secret par exemple, dire ou ne pas dire une séropositivité à l'école ? Celle de la mémoire de sa propre histoire.

Extrait de la chronique de Véronique Nahoum-Grappe  
Les Matins de France Culture, 2002

**Ce film a reçu le prix Georges de Beauregard au Festival International du Documentaire de Marseille en juillet 2004.**



## Marc Pataut

MARC PATAUT est né en 1952. Après ses études aux Beaux-Arts à Paris (où il suit les cours de sculpture d'ETIENNE MARTIN), il enseigne le dessin et commence à pratiquer la photographie. En 1979, il est reporter à l'agence Viva. En 1981, il s'éloigne de cette production spécialisée et devient « élève infirmier occasionnel à mi-temps » à l'hôpital de jour pour enfants d'Aubervilliers. Cette expérience va s'avérer fondatrice pour l'ensemble de sa démarche artistique.

En 1986, il entreprend un travail photographique sur son propre corps, qu'il considère comme l'image des violences (notamment politiques) faites à tout corps. C'est le début d'une longue recherche sur le portrait, qui se poursuit en 1991 avec *Aulnay-sous-quoi ?*, un travail autour de la mémoire mené dans un lycée d'Aulnay-sous-Bois avec une classe d'élèves en difficultés et leur professeur de français.

Il engage ensuite des procédures de collaboration, avec des jeunes de Saint-Denis (*Saint-Denis-du-monde*) puis avec une communauté d'Emmaüs à Scherwiller en Alsace, interrogeant les notions d'identité et de communauté. Ce travail se prolonge auprès d'une autre

« communauté », celle des habitants du Cornillon, terrain vague situé sur l'emplacement du futur Stade de France à Saint-Denis : MARC PATAUT passe près de deux ans à travailler avec ces gens avant qu'ils ne soient expulsés (*Le Cornillon*, 1994-96). Il participe également à la création du groupe *Ne pas plier*, constitué de créateurs d'images et d'amis de l'expression visuelle, qui a pour objet de créer, produire et diffuser des images qui ont du sens, pour des causes et des sujets d'urgence nationale et internationale. Entre 1998 et 2001, avec *Peuple et Culture*, il travaille en résidence à Tulle et dans le pays de Tulle, organisant plusieurs expositions en Corrèze : *Sortir la Tête* à l'église Saint-Pierre de Tulle (1998) *Pays, paroles, images...* à Chanteix, Gumont, Sérilhac et Limoges (2000).

MARC PATAUT enseigne la photographie à l'ENSBA (Ecole Nationale Supérieure des Beaux-Arts de Paris). Depuis octobre 2003, il mène à Limoges un travail commandité par l'artothèque du Limousin et le Centre Hospitalier Universitaire de Limoges dans le cadre du programme national « Culture à l'hôpital ».

## Entretien avec Marc Pataut

Propos recueillis par Stéphanie Nava à Marseille le 25 juin 2004.

### Pourriez-vous situer le contexte du projet ?

*M.P. – L'association Sol en Si de Marseille a passé commande de ce film dans le cadre du programme des Nouveaux Commanditaires de la Fondation de France, par le biais du Bureau des Compétences et des Désirs à Marseille. L'idée de cette procédure : mettre en relation des gens qui ont un « désir d'art » et un artiste.*

*Cette idée m'intéressait car mon travail se pré-occupe de cette question de la relation. Un de mes premiers travaux de ce type a été réalisé dans les années quatre-vingt avec des enfants psychotiques que j'ai suivis dans un hôpital de jour. À l'époque j'étais jeune reporter et ça a changé ma façon de voir la photographie. Notamment quant à la place de la parole. Je ne peux pas faire de photos s'il n'y a pas de discussion préalable, de projet ensemble.*

*La demande émanait de l'association Sol en Si à un moment où ils avaient envie d'agir face au problème du secret vis-à-vis du sida, cette difficulté d'en parler. Une volonté était en train de mûrir, à la fois du côté des parents et du côté de l'association. D'essayer de dire des choses.*

### Sur combien de temps s'est déployé le projet ?

*M.P. – Il y a d'abord eu une phase d'étude qui a permis de dégager ce qu'il était possible d'envisager en terme de réalisation. J'ai décidé de prendre la caméra et on a commencé un travail assez long, sur trois ans. La première année, j'ai fait de l'escalade avec les enfants, ils m'ont fait grimper dans les calanques, avec ma caméra ! Cela a surtout servi à ce que je rencontre les parents à travers les enfants. Et aussi, les parents se sont rencontrés à travers cette activité...*

*Cette année-là, nous avons réalisé un film court sur l'escalade qui a permis une première approche, de se rencontrer et de donner le désir de continuer. Alors on a acheté une caméra qui a commencé à circuler dans les mains des enfants, des parents, parallèlement aux séquences de film que je réalisais.*

### Lorsque vous donniez la caméra, y avait-il des instructions de votre part, des indications ?

*M.P. – Le moins possible. Si ce n'est d'essayer de filmer le quartier, des activités quotidiennes... Mais ce n'est pas tant la procédure technique qui est intéressante. C'est tout ce qui se passe de façon spontanée, autour de l'inconscient, notamment pendant mes absences, puisqu'il m'arrivait de ne pas venir pendant un mois ou deux.*

### Organisiez-vous des séances pour regarder ce qui avait été tourné ? Est-ce que le montage a été fait en collaboration avec les protagonistes ?

*M.P. – On se rencontrait lorsque je revenais pour regarder les images. Je suis aussi venu une fois avec un ami avec qui j'ai installé un banc de montage dans l'association. Les parents et les enfants passaient : on regardait,*

*on dérushait en même temps avec eux. La partie compliquée du montage a été de coller tous ces petits bouts tant la totalité des rushes est énorme. Il y a à peu près quatre-vingt dix cassettes de quarante minutes à une heure ! Mais aussi parce qu'il y a plein de trous, il manque des choses... Par ailleurs, certaines scènes filmées étaient inutilisables : pas mûres ou trop fortes...*

*J'ai dû faire une dizaine de montages, en leur montrant l'état d'avancement au fur et à mesure et on en rediscutait. En décembre dernier, le film a été projeté au Bureau des Compétences et des Désirs, dans une forme un peu plus aboutie, qui s'est encore modifiée pour une nouvelle version du film que je leur ai montré au mois de février.*

*Tout cela se fait dans le respect de chacun, en accord avec eux. Par exemple, après-coup, certaines personnes n'ont pas voulu apparaître, donc là j'ai mis du texte à l'écran. Ces "retraits" ne sont pas des réticences, de la pudeur plutôt. Bien sûr, il faut brusquer un peu les choses, car si on fait un film, c'est pour dire et montrer, mais en même temps on sait très bien que dès que l'on parle du sida se produit de l'exclusion, des problèmes à l'école notamment... Il y a un double jeu. Et puis les gens sont pris dans la maladie. Certains des enfants ont le sida, d'autres non. Beaucoup de choses du coup ne sont pas dites dans le film. Des choses complètement cryptées que je suis seul avec eux à comprendre.*

### Y a-t-il une fonction d'usage de ce film pour l'association et les protagonistes ?

*M.P. – Le présenter au Festival International de Documentaire de Marseille est quelque chose d'énorme. Ça permet de sortir du cercle, moi, le Bureau et Sol en Si. Des parents, en voyant le film, ont eu le désir qu'il soit vu, qu'il passe à la télé... Et puis, pour Sol en Si, il y a un usage possible au niveau de la formation, parce que beaucoup de questions sont posées à travers le film. C'est un outil à partir duquel on peut débattre.*



## atelier vidéo

L'atelier vidéo ouvert par People et Culture s'adresse à tous ceux qui souhaitent expérimenter les nouvelles possibilités liées au numérique tout en se posant les questions qui restent fondamentalement celles du cinéma : que filmer ? comment filmer ? pour quelle destination ? qu'est-ce qu'un montage qui soit autre chose qu'un collage et une mise bout à bout de vues ?

le lundi à partir de 17h et jusqu'à 19h, tous les quinze jours à People et Culture

**les prochaines dates : lundi 7 février - lundi 21 février**

# brève...

## Quelle Europe nous prépare le projet de traité constitutionnel ?

### Comment chacun(e) peut se construire des éléments de réponse ?

En prenant connaissance des choix des partis politiques et de leurs arguments ? C'est loin d'être suffisant car leur positionnement sur le projet de traité est lié à des enjeux stratégiques et de pouvoir plus qu'au contenu même du texte. En essayant soi-même de lire le texte ? Difficile et trop solitaire entreprise, souvent abandonnée avant même d'avoir commencé.

En tant que mouvement d'éducation populaire c'est une autre voie que nous avons voulu ouvrir : tenter de se faire une idée des effets de ce traité s'il devait être adopté, par un travail collectif qui nous permette de connaître directement le texte. Pour cela nous avons fait appel à un spécialiste des constitutions, RAOUL MARC JENNAIR qui propose non pas un discours sur le texte mais des méthodes pédagogiques pour le décortiquer :

- *Sérier des questions fondamentales*, par exemple : Quel est le statut de ce texte baptisé "Constitution" ? La Constitution représente-t-elle un pas en avant social ? La Constitution permet-elle l'existence de services publics ? Par rapport au traité en vigueur, en quoi la constitution apporte-t-elle des éléments positifs ? Quelles seraient les conséquences du rejet de la Constitution proposée ? etc... *Ensuite aller chercher des réponses en examinant les articles et en mettant en relation des articles avec d'autres*. Et constater ainsi (un exemple parmi d'autres) que lorsque le progrès social est mentionné 3 fois dans les 448 articles, il est toujours tempéré et limité par d'autres articles indiquant que la concurrence doit être "libre et non faussée". Le marché (cité 78 fois) et la

concurrence libre (cité 27 fois) sont en quelque sorte le "refrain" du projet du traité.

- *Mettre le doigt sur les glissements de vocabulaire*. Le traité reprend des idées et des mots familiers pour en transformer le sens habituel. Par exemple, il reconnaît aux citoyens le "droit de travailler" ce qui est bien différent du "droit au travail". Autre exemple : il n'est pas question de services publics mais de "Services d'Intérêts Économiques Généraux". Le texte ne fournit aucune définition de ce terme, par contre les documents de la commission européenne (livre vert de 2003, livre blanc de 2004) sont éloquentes : les pouvoirs publics ne peuvent créer des "services d'intérêt économique général" (SIEG) que si deux conditions sont remplies : 1. que le marché (l'initiative privée) ne fournisse pas le service, 2. que ce SIEG respecte les règles de la concurrence.

Ce ne sont que deux brefs exemples pour indiquer quelle fut l'approche de ce droit de questions. Tout au long de la soirée, RAOUL MARC JENNAIR a basé son décodage du texte sur la projection sur grand écran de nombreux articles du projet de "Constitution", nous confrontant ainsi au texte lui-même et à ses contradictions, nous incitant à continuer à travailler sur ce texte, à choisir en tant qu'électeur entre "résignation et résistance" et surtout à ne pas céder à la peur du scénario catastrophe prévu au cas où le NON l'emporterait. A ce sujet, il indiquait "j'ai toujours pensé que l'appel à l'intelligence et à la raison étaient des valeurs de la gauche, le recours à la peur et à l'intimidation des méthodes, de la droite. Ceux qui font appel à la peur aujourd'hui signifieraient-ils ce qu'ils sont devenus ?"

Impossible bien sûr, de rendre compte dans un court article d'un long travail pédagogique, aussi ceux et celles qui n'ont pas assisté à cette soirée peuvent, s'ils le souhaitent aller au-delà des affirmations et se faire une opinion sur le projet de traité et ses conséquences en accédant aux sources suivantes :

- **"Europe, la trahison des élites"** aux éditions Fayard, le dernier livre de RAOUL MARC JENNAIR (qui a obtenu le prix des Amis du Monde Diplomatique au mois de novembre dernier).

- **"Quand l'Union Européenne tue l'Europe"**, 12 questions sur le traité établissant une Constitution pour l'Europe qui met fin au modèle européen. Une plaquette éditée par l'Unité de Recherche de Formation et d'Information sur la Globalisation (URFIG) dont RAOUL MARC JENNAIR est un des animateurs.

- en accédant au site Internet : [www.urfig.org](http://www.urfig.org)

- un DVD sera disponible sur ce site à partir du 15 février prochain. Il est également possible de visionner le film de la conférence à Tulle (contacter Peuple et Culture).

## Les idées fausses concernant le traité établissant une Constitution européenne :

**"La 2<sup>ème</sup> partie du traité, la Charte des droits fondamentaux, correspond au Préambule de la Constitution française et à la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen"**

*Dans le Préambule de la Constitution française (comme dans la Constitution belge, celle d'Allemagne, du Danemark, de l'Espagne, de la Finlande, de l'Italie, de l'Irlande, du Luxembourg, des Pays-Bas, du Portugal, de la Suède), le droit au travail, le droit à un revenu minimum, le droit à un salaire minimum, le droit à une allocation de chômage, le droit à une pension de retraite, le droit à la couverture des soins de santé, à un logement décent sont garantis.*

*Dans la Constitution européenne, ces droits ne figurent pas. S'agissant de la santé et de la sécurité sociale, le texte "reconnait et respecte" ce qui se fait dans les Etats. Sans plus. Ce qui n'engage à rien de la part de l'Union européenne. Le droit au travail devient le droit à en chercher. Ce qui est très différent.*

*L'Union européenne n'adhère pas à la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (1948) qui reconnaît ces droits sociaux collectifs. Par contre, elle adhère à la Convention européenne des Droits de l'Homme qui ne les reconnaît pas.*

Raoul Marc Jennar.

**Avez-vous pensé à renouveler (ou à prendre) votre adhésion pour l'année 2005 ?**

|  |      |  |      |
|--|------|--|------|
| <input type="checkbox"/> Adhérent              | 20 € | <input type="checkbox"/> Association, CE       | 46 € |
| <input type="checkbox"/> Abonnement au journal | 5 €  | <input type="checkbox"/> Abonnement au journal | 5 €  |
| <input type="checkbox"/> total                 | 25 € | <input type="checkbox"/> total                 | 51 € |

Peuple et Culture Corrèze - 51 bis rue Louis Mie - 19000 Tulle / tél : 05 55 26 32 25 - fax : 05 55 26 88 95  
peupleetculture.correze@wanadoo.fr - <http://perso.wanadoo.fr/pec19>

Peuple et Culture Corrèze n°5 tiré à 1000 exemplaires - Directrice de la publication : Manée Teyssandier  
Imprimé par Peuple et Culture Corrèze - 19000 Tulle - Issn : 1769-4531 - App : en cours

# TOUT DOIT DISPARAITRE !

exposition à Sortir la Tête, du 8 février au 12 mars 2005

**Sortir la Tête,  
14 rue Riche, Tulle**

**de 15h à 18h  
du mardi au samedi**

**du 8 au 25 février :  
première partie**

L'exposition est ouverte aux horaires habituels et vous pouvez dès ce moment réserver l'oeuvre qui vous plaît.

**vendredi 25 février à 18h  
vernissage**

Ce sera l'occasion de parcourir ensemble l'exposition. Dès cette soirée les oeuvres pourront être décrochées et empruntées.

**du 25 février au 12 mars  
deuxième partie**

Les oeuvres peuvent être décrochées du mur et empruntées par tous (selon les règles habituelles de l'emprunt\*\*).

**samedi 5 mars à 14h30  
atelier ouvert à tous**

A votre tour de dessiner, couper, coller... en réaction aux oeuvres de l'exposition. (atelier gratuit, sur inscription à Peuple et Culture. Le matériel est fourni par l'association).

**vendredi 11 mars à 18h00  
projection documentaire**

suivie d'un pot

**TOUT DOIT DISPARAITRE !** Curieux titre pour une exposition qui présente les acquisitions récentes de l'artothèque du Limousin ! Faire disparaître les oeuvres d'art, voilà le pari tenu par l'artothèque du Limousin\* et Peuple et Culture, relais\* en Corrèze. Imaginez une exposition où chaque visiteur s'empare d'une oeuvre et franchit la porte avec celle-ci sous le bras, laissant pour seules traces de son forfait, quelques lignes au mur\*\*.

Avec les oeuvres de GILLES BRUNI et MARC BABARIT, ALIX DELMAS, ALAIN DORET, SYLVIE FAJFROWSKA, ANNE-MARIE FILAIRE, ANNE FERRER, DAVID GELOT, THIERRY GIRARD, OLIVIER GOURVIL, BERNARD GUERBADOT, KONRAD LODER, FRÉDÉRIQUE LOUTZ, FRÉDÉRIQUE LUCIEN, AURÉLIE NEMOURS, RAMON, PAUL PAGK, ELSA SAHAL, DOROTHEA SCHULZ, PETER SORIANO, FABIEN VERSCHAERE, HEIDI WOOD.

**\*L'artothèque du Limousin et le relais en Corrèze**

Permettre à chacun de nouer un lien direct avec une oeuvre d'art et lui proposer ainsi d'établir sa propre vision de la création contemporaine constitue le sens de l'action de l'artothèque du Limousin. Depuis 1985, l'artothèque du Limousin a constitué une importante collection d'oeuvres en deux dimensions qui témoignent de la diversité de la création contemporaine des quarante dernières années. Plus de trois mille oeuvres sont maintenant rassemblées au sein de la collection. Ce patrimoine existe pour être partagé : les oeuvres sont empruntées par des particuliers, des collectivités, des établissements scolaires et des communes du Limousin.

Pour la Corrèze, un relais de l'artothèque du Limousin existe au sein de Peuple et Culture. Tout au long de l'année, l'association, à travers ce relais, accueille les abonnés (dans les locaux de l'association : 51bis rue Louis Mie, Tulle), elle assure aussi le transport des oeuvres et met en place des temps de rencontres autour de l'art.

**\*\*Comment partir avec une oeuvre ?**

Remplir un contrat d'abonnement. L'oeuvre peut être empruntée pour une durée maximum de deux mois. Pour votre première adhésion merci d'apporter un justificatif de domicile et un chèque de caution de 305 € (qui n'est pas encaissé).

Exceptionnellement, l'abonnement et l'emprunt seront gratuits (pour les particuliers) pendant la durée de l'exposition. En échange, accepter d'exprimer et de livrer les raisons de son choix qui seront affichées au mur à la place de l'oeuvre emportée.

**Accueil de groupes pour des visites**

Les groupes constitués et les scolaires seront accueillis par Peuple et Culture au sein de l'exposition. Ces visites sont une approche vivante des oeuvres : c'est à travers une observation collective et un dialogue avec le public que sont transmises des informations sur les artistes et leur démarche.

Un planning des visites est disponible à Peuple et Culture.

**artothèque du Limousin**

Hôtel de Région, 27 bd de la Corderie, 87031 Limoges cedex - Tél. : 05 55 45 18 20

**Peuple et Culture**

51 bis rue Louis Mie - 19000 TULLE - Tél. : 05 55 26 03 97

